



NATURA 2000

Compte rendu du COPIL du 28 juin 2013

Présents et excusés: voir liste annexée

Pièces jointes : 1 diaporama, 1 document

Philippe ALIOTTI, Président du comité de pilotage (COPIL), remercie l'assemblée pour sa présence (au troisième comité de pilotage). Il rappelle l'ordre du jour et explique l'objectif de la réunion : valider trois étapes de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), à savoir, le calendrier, l'état des lieux, et les critères de réajustement du périmètre. Il explique rapidement le changement du calendrier d'élaboration en rappelant qu'au départ ce calendrier était ambitieux, et que suite à un accord avec les services de l'Etat, il a été décidé de faire un report sur l'année 2014.

Il passe ensuite la parole à Claire BETBEDER, chargée de mission Natura 2000. Celle-ci expose les points qui seront abordés en réunion.

I. Point calendaire

Claire BETBEDER commence la réunion par faire le point sur le calendrier d'élaboration du DOCOB. Elle rappelle le calendrier qui avait été proposé lors du dernier comité de pilotage de décembre 2012. Celui-ci prévoyait notamment de réunir le COPIL courant mars-avril 2013, suite à la constitution de l'état des lieux écologique, puis de poursuivre l'élaboration du DOCOB jusqu'en décembre 2013, date de validation du document. En présentant le calendrier réel, la chargée de mission montre que le travail a pris du retard (environ 3 mois), d'où l'intérêt de repousser la date d'échéance en juin 2014, comme cela a été convenu avec les services instructeurs. Claire BETBEDER explique que ce retard a été pris notamment à cause d'un travail de synthèse long, d'une sous-estimation du travail cartographique, ... Elle ajoute que les missions de l'animateur portent aussi sur le suivi de démarches parallèles (SAGE, trames verte et bleue, ...), et l'aide aux porteurs de projets (constitution de dossier d'évaluation d'incidences, envoi de données, participations à des réunions, ...).

Le nouveau calendrier d'élaboration du DOCOB est donc proposé à l'assemblée. Celui-ci s'échelonne jusqu'en fin juin 2014, et prévoit de réunir le COPIL à deux, voire trois reprises.

Eléments soulevés

M. ALIOTTI Philippe estime que ce calendrier est encore ambitieux d'autant qu'il faut bien noter que le DOCOB doit être élaboré le mieux possible, et non pas le plus vite possible. Tout le temps nécessaire devra donc être pris.

M. TAROZZI Gilbert précise que le DOCOB est un document fruit de la concertation où tous les intérêts et avis doivent être pris en compte. Il faut prendre le temps nécessaire pour aboutir à un document de qualité.

VALIDATION

Le calendrier d'élaboration du DOCOB est validé en l'état.

II. Rappel de l'élaboration du DOCOB

Avant de poursuivre la présentation, et notamment au sujet des états des lieux socio-économique et écologique, la chargée de mission rappelle les étapes nécessaires dans la constitution du DOCOB, à savoir ;

- ETAT DES LIEUX : l'état des lieux socio-économique et l'état des lieux écologique
- DIAGNOSTIC : le diagnostic socio-économique permet d'identifier les enjeux d'ordre économique, et d'obtenir une liste de facteurs influençant (éléments bénéfiques ou négatifs envers les habitats et les espèces) et le diagnostic écologique.
- ANALYSE : l'analyse des types de risque et du niveau de risque permet de définir la priorité de gestion dans la partie socio-économique. La partie du diagnostic écologique est le croisement entre l'état de conservation et la valeur du site, ce qui permet d'obtenir la priorité de conservation.
- OBJECTIFS : pour définir les objectifs globaux et opérationnels du site, on utilise les diagnostics. Pour hiérarchiser ces objectifs et définir la stratégie de gestion, on se sert des analyses, et notamment des priorités de gestion et de conservation des espèces et habitats.
- CATALOGUE D'ACTION : avec tous ces éléments, on peut constituer les outils et mesures qui permettront de parvenir aux objectifs fixés.

III. Synthèse du diagnostic socio-économique

Claire BETBEDER présente ensuite le diagnostic socio-économique : elle rappelle que celui-ci a été largement exposé et détaillé lors du COPIL de décembre 2012, et souhaite ne présenter ici qu'une simple synthèse.

Le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born comprend de nombreuses activités sociales (chasse et pêche), économiques (sylviculture, tourisme, agriculture, pisciculture, industrie et activités militaires), et de loisirs.

La chargée de mission souligne que des éléments, manquants en décembre 2012, ont été ajoutés à la version papier de l'état des lieux. C'est notamment le cas pour la partie des sports de nature.

Elle ajoute que des corrections et modifications sont à apporter, suite à des remarques de différents acteurs socio-économiques (élus, forestiers,...). Claire BETBEDER précise bien que toutes les remarques seront prises en compte, et d'autres peuvent encore parvenir pendant un mois encore.

IV. Diagnostic et enjeux écologiques

Après un bref rappel des éléments identifiés dans le formulaire standard de données (véritable carte d'identité du site), puis des éléments trouvés suite à l'inventaire, la chargée de mission présente trois points importants :

- La cartographie des habitats. Ce travail se fait en deux étapes : la typologie des habitats et l'étude phytosociologique (étude qui permet de définir les associations végétales, et de voir comment elles s'organisent sur le territoire).
- L'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. Cette étude, définie de manière précise par la Directive « Habitats, faune, flore », a été réalisée sur le site à partir de critères spécifiques. Bien que validée en groupe de travail scientifique, elle peut être critiquée car elle est surtout établie à « dire d'experts » (comme pour la plupart des sites Natura 2000), et ce par manque de méthodologies nationales spécifiques.
- L'analyse des enjeux de conservation. Pour parvenir aux enjeux de conservation, il faut croiser l'état de conservation des milieux et des espèces avec la valeur du site. Un tableau dynamique permet ensuite de savoir où se place le milieu, ou l'espèce étudiée.

Les habitats et espèces sont ensuite présentés, de manière plus ou moins détaillée, par grandes familles. Leur enjeu de conservation et les menaces qui pourraient leur être fatales sont aussi exposés.

Enfin, les espèces exotiques envahissantes sont listées, puisqu'elles présentent une menace importante sur le site.

Eléments soulevés

Méthodologie d'analyse de l'état de conservation

M. PONS Daniel estime que la méthodologie à « dire d'experts » n'est pas vraiment satisfaisante. Il pense que baser un travail aussi spécifique sur une méthode subjective n'est pas très fiable.

Claire BETBEDER précise que ce travail se fait sur la majeure partie des sites de cette façon, et ce, par manque de méthodologie fine et précise.

Cartographie des habitats

Mme CASTRO Amélie estime, qu'en l'état, la cartographie des habitats contient beaucoup trop d'erreurs pour être utilisée. La partie forestière notamment, (surtout le long des cours d'eau donc), a été réalisée de façon beaucoup trop globale : les polygones sont bien trop importants et ne collent plus à la réalité du territoire. Ces éléments utilisés pour élaborer l'état des lieux écologiques faussent ensuite le diagnostic. A titre d'exemple, l'habitat 9190 correspondant aux vieilles chênaies acidiphiles est beaucoup moins représenté que ce qui est indiqué. C'est un habitat qui se développe avec des caractéristiques stationnelles spécifiques, bien présentes dans le Born, mais pas partout.

M. VILLENAVE Vincent ajoute également que la cartographie est étonnante, notamment au niveau de l'identification de l'habitat (non d'intérêt communautaire) « Forêt de pins maritimes ». Il ne comprend pas pourquoi certaines parcelles ont été identifiées et pas d'autres. De plus, il ajoute que certains cours d'eau identifiés n'existent pas sur le territoire. D'après lui, la base de données utilisée est fautive. Il préconise de réunir à nouveau les groupes communaux afin que les erreurs soient gommées.

MM. ALIOTTI Philippe et TAROZZI Gilbert, tous deux d'accord sur le besoin de préciser cette cartographie, estiment qu'il faudra réunir les services de l'état, le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (C.B.N.S.A.), les forestiers et les agriculteurs pour parvenir à régler ce problème.

Présentation des habitats et des espèces

Mme CASTRO Amélie apporte une précision sur la coupe rase menaçant les habitats forestiers. Elle explique que cela dépend de l'ampleur (surfacique notamment) de la coupe, car pour certains habitats, comme pour les forêts alluviales à Aulnes (91D0*), la coupe peut favoriser la régénération du milieu.

Présentation des espèces indésirables

M. CAULLET Alain s'étonne de voir apparaître le Robinier pseudo-acacia dans l'état des lieux écologique comme espèce invasive. Il précise que cette espèce fait l'objet actuellement d'un essai de production en Gironde.

Mme CASTRO Amélie ajoute qu'effectivement cette espèce ne doit pas apparaître dans le paragraphe des plantes invasives, au même titre que la Jussie ou le Lagarosiphon. En effet, cet arbre est une espèce pionnière qui s'installe facilement sur un secteur nu. Toutefois, il peut facilement être contrôlé car il supporte mal la concurrence, et laisse les autres espèces s'implanter et se développer en sous-bois, contrairement à toutes les plantes indésirables exotiques.

M. LANUSSE Denis estime, quant à lui, qu'il ne semble pas totalement judicieux de l'enlever de l'état des lieux. En effet, s'il s'avère devenir un problème, des financements seraient totalement impossibles sans l'avoir mentionné comme problématique.

Mme CASTRO conseille donc de travailler à ce sujet comme sur d'autres sites, et notamment le réseau hydrographique de la Midouze, afin que cette espèce apparaisse mais ne soit pas traitée comme d'autres espèces bien plus néfastes pour le site du Born.

VALIDATION

M. ALIOTTI Philippe propose de valider l'état des lieux, vu son exhaustivité.

M. RIELLAND Guillaume ajoute qu'il faut prendre en compte les éléments soulignés lors de cette réunion, et notamment les remarques formulées par les forestiers.

A l'unanimité, l'assemblée accepte de valider l'état des lieux, sous réserve de la prise en compte des commentaires de chaque personne (et cela pendant encore un mois).

V. Réajustement du périmètre

Claire BETBEDER passe ensuite à la présentation du réajustement du périmètre. Elle liste les critères écologiques qui ont permis de parvenir à ces modifications. Elle présente ensuite les résultats obtenus en termes de surface, d'ajout de communes,...

Eléments soulevés

Mme CASTRO Amélie comprend la nécessité du respect de la cohérence du site et son aspect linéaire, mais estime que la démarche Natura 2000 n'a pas vocation à agrandir un site. Elle explique donc que le Centre Régional de la Propriété Forestière examinera, au cas par cas, l'inclusion des affluents, car pour les forestiers, l'ajout de tout ce réseau hydrographique ne sera pas sans conséquence.

M. VILLENAVE Vincent émet également des réserves car l'ajout d'affluents va toucher des zones agricoles qui au départ n'étaient pas concernées.

Mme CAILLET Marie-Laure de la Direction Générale de l'Armement Essai en vol (DGA/EV), site de Cazaux, pense que le périmètre proposé intègre la base de la DGA/EV, et propose donc à la chargée de mission de convenir d'un rendez-vous pour retravailler sur les limites.

Claire BETBEDER précise que dans la suite de la démarche, une des missions de juillet 2013 sera de mener des groupes de travail communaux, mais également thématiques pour discuter de ce réajustement de périmètre.

VALIDATION

En l'état, le travail sur le périmètre ne peut être validé. Il le sera ultérieurement.

VI. Suite de la démarche

La chargée de mission évoque les étapes suivantes à mettre en place pour l'élaboration du DOCOB :

- travail sur le périmètre en groupe de travail,
- définition des objectifs de développement durable pour le site en Groupe de Travail thématique. Ces G.T. pourront s'organiser avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Etangs Littoraux du Born et du Buch car les démarches ont désormais un calendrier similaire.
- poursuite de la communication, avec notamment l'édition d'une nouvelle lettre Natura 2000 pour présenter l'état des lieux, et notamment la richesse écologique du site.

Eléments soulevés

Tous s'accordent sur le fait que mener les groupes de travail avec le SAGE est judicieux et totalement cohérent. M. TAROZZI Gilbert explique que ce travail en parallèle était présent depuis le début des deux démarches, puisque l'étude Tronc commun a été menée de cette façon.

Après un tour de salle pour savoir si d'autres questions subsistent, Philippe ALIOTTI remerciant à nouveau l'assemblée pour sa participation et le travail qu'elle produit pour l'aboutissement d'un document opérationnel et adapté au site, clôture la séance.

Fait à Parentis en Born, le 15 juillet 2013
Pour le Président,
Philippe ALIOTTI

Claire BETBEDER
Chargée de mission Natura 2000